

AVIP Multilib

Distributeur	Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant																			
Assureur	AVIP																			
Nature	Contrat individuel d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros avec garantie optionnelle en cas de décès.																			
Garantie principale	Capital différé libellé en unités de compte et/ou en euros																			
Durée du contrat	Déterminée par le souscripteur et au minimum d'une durée de 8 ans. A défaut d'indication, une durée viagère sera retenue.																			
Options	<ul style="list-style-type: none"> Option Gestion de la performance Option Limitation mensuelle du risque Option Limitation quotidienne du risque Option Investissement progressif Option Rééquilibrage entre supports Option Gestion pilotée 																			
Garantie en cas de décès	Garantie 100% ou 120% : cumul des versements nets de frais de souscription, majorés de 20% dans le cadre de la garantie 120%.																			
Frais	<p>Souscription : 4,90% maximum</p> <p>Gestion sur encours UC : 1% maximum</p> <p>Gestion sur encours € : 0,90% maximum</p> <p>Arbitrage forfaitisé (option Gestion pilotée) : 0,20% par an sur UC et 0,30% par an sur €.</p> <p>Frais d'arbitrage à l'opération : 1% du montant désinvesti avec un minimum de frais de 40 € (gratuit dans le cas des arbitrages programmés et en cas de gestion pilotée).</p> <p>Garantie en cas de décès : les frais sont calculés en fonction de l'âge de l'assuré et du barème en vigueur à la date du prélèvement et des écarts positifs constatés entre le capital minimal garanti en cas de décès et la valeur de rachat du capital constitué sur le contrat (avec un minimum de 1 € par mois de garantie).</p>																			
Minimum global	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum global</th> <th>Toutes options sauf Gestion pilotée</th> <th>Option Gestion pilotée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Versement de souscription</td> <td>10 000 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Versement de souscription en cas de versements réguliers</td> <td>5 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Versement libre</td> <td>1 000 €</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Versements réguliers prélevés automatiquement</td> <td>200 €/mois 500 €/trimestre 1 000 €/semestre 1 000 €/an</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rachat partiel</td> <td>1 000 €</td> <td>1 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Minimum global	Toutes options sauf Gestion pilotée	Option Gestion pilotée	Versement de souscription	10 000 €	50 000 €	Versement de souscription en cas de versements réguliers	5 000 €		Versement libre	1 000 €	1 000 €	Versements réguliers prélevés automatiquement	200 €/mois 500 €/trimestre 1 000 €/semestre 1 000 €/an		Rachat partiel	1 000 €	1 000 €	
Minimum global	Toutes options sauf Gestion pilotée	Option Gestion pilotée																		
Versement de souscription	10 000 €	50 000 €																		
Versement de souscription en cas de versements réguliers	5 000 €																			
Versement libre	1 000 €	1 000 €																		
Versements réguliers prélevés automatiquement	200 €/mois 500 €/trimestre 1 000 €/semestre 1 000 €/an																			
Rachat partiel	1 000 €	1 000 €																		
Caractéristiques du support en euros	<p>Support en euros AVIP Sécurité 2</p> <p>Revalorisation : quotidienne</p> <p>Taux minimum garanti : taux garanti annuel déterminé par AVIP au début de chaque exercice civil.</p> <p>Participation aux bénéfices : 100% de participation aux bénéfices au 31/12 de chaque exercice, au prorata de la durée.</p>																			
Faculté de rachat	<p>Le désinvestissement est effectué le premier jour ouvré qui suit la date de réception de la demande, sans application de pénalité de rachat par AVIP.</p> <p>AVIP règle le capital dû au titre du contrat dans les 15 jours qui suivent la réception par AVIP du dossier complet.</p>																			

